

MAIRIE D'OBERHERGHEIM

68127

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 AOUT 2023

Sous la présidence de Corinne SICK, Maire

En fonction : 13

Présents : Jeannot LINDNER, Philippe LAPP, Adjoint, Bernard MACHER, Agnès LICHTLÉ, Olivier KLEIN, Brice BUTZERIN, Line HAEGY.

Excusés:

Sabine TRAWALTER (procuration à Bernard MACHER), Stéphanie KARRER (procuration à Philippe LAPP), Annick BAUER (procuration à Corinne SICK), Stéphanie MEY (procuration à Brice BUTZERIN), Marc SAUR (procuration à Jeannot LINDNER)

Madame le Maire, Corinne SICK, ouvre la séance à 19h10 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 31 juillet 2023
2. Pôle médical – inscription d'une cession de rang
3. Divers

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Monsieur Philippe LAPP, en qualité de secrétaire de séance,
Madame Maryline STANGER en qualité de secrétaire auxiliaire

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 31 JUILLET 2023

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 POLE MEDICAL – INSCRIPTION D'UNE CESSION DE RANG AU LIVRE FONCIER

La SCCV POLE DES BORDS DE L'ILL qui réalise le futur pôle médical souhaite céder à la société SCI CDC Oberhergheim (gérée par les Chérubins) par le biais d'un Crédit-Bail avec la société ALSABAIL le lot n°1, c'est-à-dire au rez-de-chaussée une entrée, une salle d'éveil avec placards, une cuisine, un change, deux chambres, un réfectoire, un bureau, un WC.

Il est rappelé qu'aux termes de l'acte de vente reçu par Me Olivier VIX, notaire à ROUFFACH, le 25 février 2022, par la Commune d'OBERHERGHEIM au profit de la SCCV POLE DES BORDS DE L'ILL, portant sur le bien sis à OBERHERGHEIM 37, rue Principale, diverses garanties avaient été souscrites par la SCCV POLE DES BORDS DE L'ILL au profit de la Commune en vue de sécuriser les obligations de faire portant notamment sur l'installation d'un médecin généraliste.

Un droit à la résolution a été inscrit au profit de la commune à la charge du bien vendu.

Les organismes financiers finançant les acquéreurs conditionnent les financements à la cession de rang de cette garantie.

En outre la société ALSABAIL finançant la micro crèche pour la société SCI CDC OBERHERGHEIM demande à ce que Madame le Maire prenne les engagements suivants :

** consentir formellement à ce que le droit de résolution soit primé par les inscriptions à prendre au profit de la Société SCI CDC OBERHERGHEIM, intervenant en sa qualité de futur preneur en crédit-bail immobilier, à savoir :*

- *du droit au bail (crédit-bail) pour une durée qui commencera à courir à compter de la date d'entrée dans les lieux (première utilisation des locaux, même partielle), et se terminera au plus tard le 31 mars 2040*
- *d'une restriction au droit de disposer en garantie de la promesse de vente consentie pour une durée de six mois suivant la période locative, soit à compter du 30 septembre 2039 sauf la faculté de cession anticipée.*

** s'engager à ne pas user de l'action résolutoire sans l'accord formel d'ALSABAIL.*

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Mme le Maire à l'effet de prendre ces engagements qui auront pour conséquence de conférer un rang subséquent aux garanties données à la commune.

POINT 3 DIVERS

Dates à retenir :

- samedi 2 septembre forum des associations de 14h à 17h
- dimanche 3 septembre
 - o portes ouvertes chez les pompiers de 10h30 à 17h30
 - o manifestation de l'association SOS Nuisances

Mme le Maire informe que les panneaux photovoltaïques ont été installés sur la toiture de l'école.

Question de Bernard Macher, en lien avec l'incendie d'un gîte à Wintzenheim, sur la nécessité de contrôler les gîtes dans la commune. Mme le Maire répond que le nombre de personnes accueillies par gîte, à Oberhergheim, est inférieur au seuil nécessitant une déclaration et divers agréments.

Mme le Maire Corinne SICK, clôt la séance à 19h40

Signature du PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 AOUT 2023

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 31 juillet 2023
2. Pôle médical – inscription d'une cession de rang
3. Divers

Corinne SICK Maire	Philippe LAPP Secrétaire de séance	Maryline STANGER Secrétaire auxiliaire
-----------------------	---------------------------------------	---